

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon tenue le 26 mai 2025 à 19 h et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Germain Couture
Siège #2 - Renaud Labonté
Siège #4 - Stéphanie Martel
Siège #6 - Anick Campeau

Est/sont absents:
Siège #3 - Dave Bolduc
Siège #5 - Caroline Fournier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire. Assiste également à la séance, monsieur Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

124-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Anick Campeau
Appuyé par Stéphanie Martel
Il est résolu

D'adopter l'ordre du jour du 26 mai 2025 tel que déposé suite au retrait des points suivants :

- 3- Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain par 2 Glaces LS inc. pour la construction d'un complexe sportif et événementiel et d'une offre de location de plateaux sportifs, de salles et d'espaces multifonctionnels dans ce futur complexe;
- 4- Octroi d'une aide financière à 2 Glaces LS inc. dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif et événementiel.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3 - Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain par 2 Glaces LS inc. pour la construction d'un complexe sportif et événementiel et d'une offre de location de plateaux sportifs, de salles et d'espaces multifonctionnels dans ce futur complexe - RETIRÉ**
- 4 - Octroi d'une aide financière à 2 Glaces LS inc. dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif et événementiel - RETIRÉ**
- 5 - Engagement relatif aux entretiens des ouvrages de gestion des eaux pluviales du Quartier Montcalm dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité
des conseillers présents

3 - Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain par 2 Glaces LS inc. pour la construction d'un complexe sportif et événementiel et d'une offre de location de plateaux sportifs, de salles et d'espaces multifonctionnels dans ce futur complexe - RETIRÉ

Retiré.

4 - Octroi d'une aide financière à 2 Glaces LS inc. dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif et événementiel - RETIRÉ

Retiré.

125-25

5 - Engagement relatif aux entretiens des ouvrages de gestion des eaux pluviales du Quartier Montcalm dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE dans le cadre du projet domiciliaire Quartier Montcalm, le dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle en lien avec l'extension du système d'aqueduc et du système d'égout est nécessaire auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme Groupe SID inc. a été mandatée par le promoteur 9043-2378 Québec inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que la préparation de la demande d'autorisation ministérielle pour lesdits travaux;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité d'acquiescer les systèmes d'aqueduc et d'égouts requis et autorisés dans le projet domiciliaire Montcalm de par la résolution numéro 145-24;

ATTENDU QUE des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront aménagés dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la firme Groupe SID a été mandatée par le promoteur pour produire un programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition par Germain Couture
Appuyé par Renaud Labonté
Il est résolu

QUE le précédent préambule fasse partie intégrante de la résolution;

De s'engager à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

126-25

7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Stéphanie Martel
Appuyée par Germain Couture
Il est résolu

À 19 h 08 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire